

# Communication pour les programmateurs et usagers des Salles Culturelles de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024 les salles de la **Rotonde** à Thaon-les-Vosges, du **Théâtre d'Épinal** et de l'**Auditorium de la Louvière** à Épinal sont sous la compétence de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), et les modalités de réservation ont évolué.

- Vous pouvez désormais adresser vos demandes à l'adresse suivante : **caegestiondessalles@agglo-epinal.fr**
- Un formulaire en ligne est également disponible sur le site internet de la CAE : **www.agglo-epinal.fr**
- Pour toute demande d'information, vous pouvez joindre Monsieur HIERNARD, Chargé de réservation des salles culturelles de la C.A.E au : **06 73 27 73 38**

Les modalités de programmation ont elles aussi évolué : merci de vous référer à la **Notice de programmation des Salles Culturelles CAE** jointe à cette note.

*Toute demande effectuée avant le 1<sup>er</sup> Mars de l'année N pour l'année N+1 sera conditionnée à la programmation des services culturels de la C.A.E en cours. À partir du 1<sup>er</sup> Mars de l'année N, les demandes pour l'année N+1 seront soumises uniquement aux disponibilités de planning. Pour programmer sur l'année N+2 depuis l'année N, la manifestation devra être classée « Évènement Structurant » par la C.A.E et au-delà des événements structurants des villes d'Épinal et de Thaon-les-Vosges. Vous pouvez faire une demande motivée de classement en « Évènement Structurant » au moment de votre demande de réservation, par l'envoi d'un courrier adressé au Service Gestion de Salles Culturelles - Maison de l'Habitat et du territoire - 1 avenue Antoine Dutac - 88000 Épinal.*

Vous trouverez également ci-joint l'**Organigramme opérationnel de Réservation des Salles Culturelles CAE** qui définit le processus de réservation par la C.A.E, afin de vous permettre d'identifier vos nouveaux interlocuteurs et leurs rôles dans l'organisation.

*Chaque demande de réservation fera l'objet d'une « Option » dans le planning. Une 1<sup>ère</sup> notification vous sera alors envoyée à l'adresse mail renseignée au moment de la demande de réservation. La Communauté d'Agglomération d'Épinal est seule juge de l'attribution des installations ainsi que du choix du bénéficiaire au cas où elle serait saisie de plusieurs demandes pour une même date. Votre réservation sera définitivement validée après le 1<sup>er</sup> Mars, en fonction des disponibilités de planning, et à la réception par nos services du devis avec la mention « Bon pour Accord » ; ou au moment du classement en Évènement Structurant pour les demandes en ayant fait l'objet. Une 2<sup>ème</sup> notification vous sera alors envoyée, passant le statut de votre événement en « Validé » pour le circuit classique, ou « Validé CAE » pour un Évènement Structurant. En cas d'impossibilité de réservation sur la date demandée, nos services reviendront vers vous pour envisager d'autres propositions. Le contrat sera édité dans un délai de 7 jours à compter de la réception du devis avec la mention « Bon pour Accord ».*

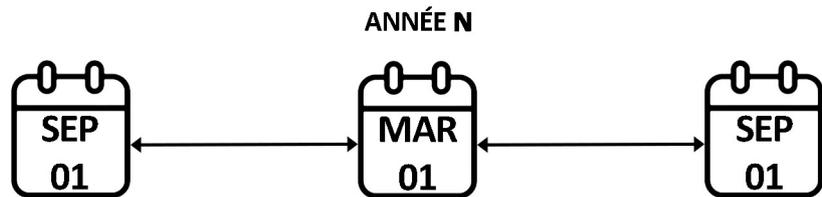
Au plaisir de vous retrouver dans nos salles.

Le service Gestion des Salles Culturelles de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

## Documents joints :

- « Notice de Programmation des Salles Culturelles de la CAE »
- « Organigramme Opérationnel de Réservation des Salles Culturelles de la CAE »

# Notice de programmation des salles culturelles de la CAE



**Programmation  
Scènes Vosges**

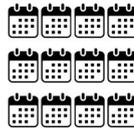
de la SAISON N +1



**Programmation CAE  
Épinal & Thaon-les-Vosges**

( 30 jours événements structurants )

de la SAISON N +2



**Demande de Réservation**

pour la SAISON N



«Validé»



**Demande de Réservation**

pour la SAISON N



«Validé»

**Selon disponibilité de planning**  
(sous réserve de faisabilité et selon les termes du contrat)

pour la SAISON N +1



«Option»

pour la SAISON N +1



«Validé»

**Après concertation de Scènes Vosges**  
(sous réserve de faisabilité et selon les termes du contrat)

pour la SAISON N +2



«Validé CAE»

pour la SAISON N +2



«Validé CAE»

**Intégration aux événements structurants**  
(sous réserve d'acceptation du projet par la CAE)

# ORGANIGRAMME OPÉRATIONNEL

Réservation Salles Culturelles CAE

